

RAKOTONDRAHASO Faneva Tsiadino

Maître de conférences – Droit public

☎ 02 62 53 83 25

@ : faneva.rakotondrahaso.faneva@univ-reunion.fr

FORMATION UNIVERSITAIRE

2012 **Doctorat en droit public** – Université Montpellier I.

Le statut de Mayotte vis-à-vis de l'Union européenne

Mention très honorable avec les félicitations du jury.

PUAM, Coll. « Droit d'Outre-Mer », 2014, 338 p.

Deuxième prix de thèse sur les collectivités territoriales, 2013, Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe (GRALE).

2007 **Master II Droit public financier** – Université Montpellier I.

2006 **Master I Droit public** – Université Montpellier I.

FONCTIONS UNIVERSITAIRES

2016 **Maître de conférences en droit public**

Université de la Réunion

2014 – 2015 **Attaché temporaire d'enseignement et de recherche**

Université du Littoral Côte d'Opale

2013 – 2014 **Ingénieur d'études – Formation continue**

Université Montpellier I

2012 – 2013 **Attaché temporaire d'enseignement et de recherche**

Université Montpellier I

2008 – 2012 **Chargé d'enseignement vacataire**

Université Montpellier I – Université Montpellier III

RESPONSABILITES ACADEMIQUES ET ASSOCIATIVES

- **Responsable pédagogique - Master 1 Concours administratifs.**
- **Membre suppléant - Jury de l'examen d'entrée à l'École Des Avocats.**
- **Membre du Centre de Recherche Juridique, Université de la Réunion.**
- **Membre de la Société Française de Finances Publiques (SFFP).**

ACTIVITÉS DE RECHERCHE

- « Régime douanier et rupéisation », *in* E. Ralser, J. Dupont-Lassalle, F. Hermet (dir.), *La départementalisation de Mayotte – Enjeux juridiques et économiques*, L'Harmattan, 2017, à paraître.
- « Octroi de mer et départementalisation » *in* D. Blanc (dir.), *1946 – 2016 : Soixante-dix ans de départementalisation ultra-marine : entre diversité législative et unité constitutionnelle dans la République*, PUAM, 2017, p. 191-200.
- « L'existence d'un préjudice financier imputable à un manquement du comptable public, condition de mise en jeu de sa responsabilité personnelle et pécuniaire », *Droit administratif*, n° 12, 2015, p. 41-44.
- « Les remises gracieuses accordées aux comptables publics », *Revue française de droit administratif*, n° 2, 2015, p. 417-425.
- « L'application du principe constitutionnel de la légalité des délits et des peines aux sanctions administratives », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, n° 2, 2014, p. 399-419.
- « L'indemnisation dans la résiliation des contrats administratifs », *Contrats et Marchés publics*, n° 13, 2014, p. 6-13.
- « Les futures ressources du Département de Mayotte », *La Semaine juridique – Administrations et collectivités territoriales*, n° 29, 2011, p. 23-27.
- « Les subventions accordées aux associations », *AJDA*, n° 21, 2011, p. 1205-1208.
- « Mayotte, le statut de pays et territoire d'outremer : Un pis-aller ? », *Revue Juridique de l'Océan Indien*, numéro spécial, 2009, p. 73-89.

ACTIVITÉS PEDAGOGIQUES

Université de la Réunion (2016-2017)

- CM, Contentieux administratif (L3 Droit – 30 heures).
- CM, Droit de l'aménagement (M2 Droit public – 20 heures).
- CM, Droit de l'urbanisme (M1 Droit public – 15 heures).
- CM, Droit fiscal (L2 Droit – 20 heures).
- TD, Droit matériel de l'Union européenne (M1 Droit public – 15 heures).
- TD, Système juridique de l'Union européenne (L3 Droit – 30 heures).

Centre Universitaire de Mayotte (2016-2017)

- CM, Finances publiques (L2 Droit – 28 heures).
- CM, Finances locales (L3 Droit – 28 heures).

Université du Littoral Côte d'Opale (2014-2015)

- CM, Relations internationales (L1 Droit – 48 heures).
- TD, Droit constitutionnel (L1 Droit – 45 heures).
- TD, Droit de la fonction publique (L3 Droit – 15 heures).

Université de Montpellier (2008-2013)

- TD, Finances publiques (L2 Droit – 45 heures).
- TD, Finances locales (L3 Droit – 15 heures).
- TD, Droit constitutionnel (LAP – 30 heures).
- TD, Droit administratif (LAP – 30 heures).
- Conférences de méthode (LAP / MAP – 96 heures).
- TD, Droit budgétaire et fiscal (L3 AES – 15 heures).
- TD, Droit des collectivités territoriales (L3 AES – 15 heures).